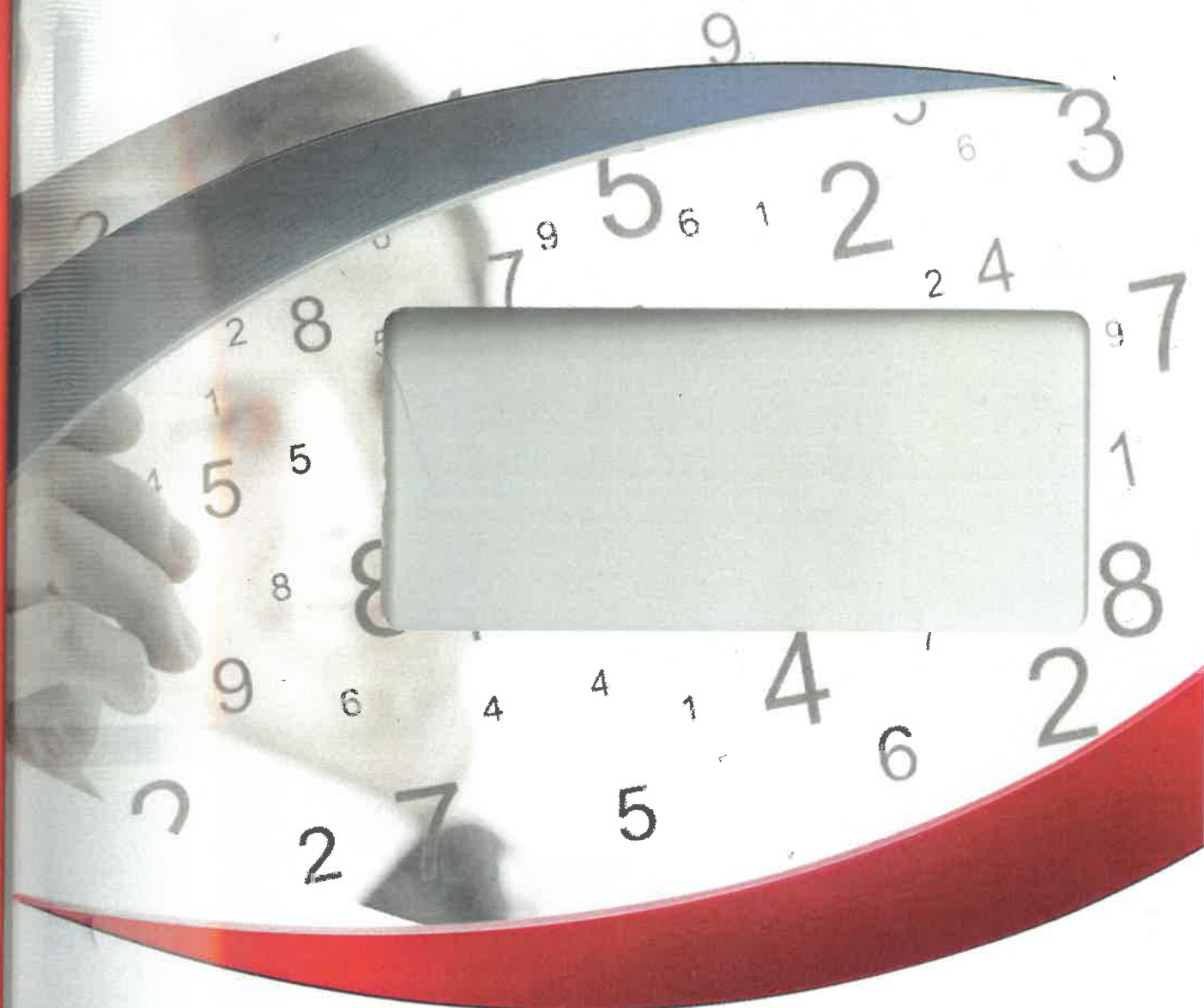




etc
AUDIT

LE PARTAGE DES VALEURS

www.groupe-etc.fr

ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNÈS

5 Allée de la Louée
BP 406
58004 NEVERS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS

**COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Marie-Hélène GONCALVES

**ASS. MISSION LOCALE POUR LES JEUNES
DU BASSIN DE NEVERS**

Siège social : 5, Allée de la Louée

BP 406

58004 - NEVERS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet : ETC AUDIT

Siège social : Place de l'Europe – 89 000 St Georges-Sur-Baulches

Bureau de Nevers : 2 rue des Grands Jardins – BP 10011 – 58022 NEVERS CEDEX

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS

**COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Marie-Hélène GONCALVES

**Association MISSION LOCALE JEUNES
BASSIN NEVERS**
ESPACE SALENGRO
58004 NEVERS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Tests sur les subventions

Risques identifiés

L'association réalise son activité à l'aide de nombreuses subventions.

Nous avons considéré que le suivi des subventions est un point clef de la continuité de l'association.

Notre réponse

L'ensemble des subventions fait l'objet d'un suivi constant et régulier qui permet d'assurer la pérennité de l'association.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre et le formalisme réalisé pour le suivi des dossiers qui permettent l'obtention des subventions.

Nous avons apprécié l'application des fonds dédiés et suivi l'application de celui-ci en fonction des conventions signées pour l'obtention des subventions.

Provision pour risques et charges

Risques identifiés

L'association a fait l'objet sur l'exercice de litiges, contentieux pouvant avoir un impact sur les comptes de l'association.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clef de l'audit compte-tenu des montants en jeu.

Notre réponse

Dans le cadre de l'audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures en cours et recenser l'ensemble des risques,
- Prendre connaissance de l'analyse des risques,
- Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions,
- Vérifier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

- * Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers,

Le 4 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

ETCAUDIT

Représenté par DELZAIVE Stéphane

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	BRUT	AMORTISSE- MENTS ET PROVISIONS	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	16 580,18	16 289,99	290,19	266,16
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installation Technique - Matériel et Outillage Industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	243 693,42	235 909,74	7 783,68	15 278,02
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	29 122,00	-	29 122,00	26 429,00
Total.....	289 395,60	252 199,73	37 195,87	41 973,18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, marchandises	-	-	-	-
Créances				
Créances usagers (clients) et comptes rattachés	10 147,94	-	10 147,94	3 489,62
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Subventions à recevoir	181 860,71	-	181 860,71	206 659,89
Trésorerie				
Valeurs Mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	467 040,15	-	467 040,15	496 335,28
Total.....	659 048,80	-	659 048,80	706 484,79
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 210,57	-	7 210,57	6 510,19
Total.....	7 210,57	-	7 210,57	6 510,19
TOTAL ACTIF.....	955 654,97	252 199,73	703 455,24	754 968,16

BILAN AU 31/12/2019

PASSIF	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	51 359,88	51 359,88
Report à nouveau	233 767,14	172 716,00
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-	-
Résultat exercice	34 797,15	61 051,14
Subvention d'investissement	-	-
Total.....	319 924,17	285 127,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	50 980,15	46 969,78
Provisions pour personnel CDD	2 439,96	4 470,17
Provisions pour litiges	-	-
Autres provisions	-	-
Total.....	53 420,11	51 439,95
FONDS DEEDIES		
Fonds Dédiés sur activité principale	-	-
Fonds Dédiés sur activité spécifiques	56 497,39	171 977,00
Total.....	56 497,39	171 977,00
DETTES		
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 027,20	48 998,20
Dettes fiscales et sociales	173 629,37	150 372,75
Autres dettes	-	-
Total.....	229 656,57	199 370,95
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	58,92	-
Autres	43 898,08	47 053,24
Total.....	43 957,00	47 053,24
TOTAL PASSIF.....	703 455,24	754 968,10

COMPTE DE RESULTAT 2019

PRODUITS		ANNEE 2018	ANNEE 2019	EVOLUTION EN %
74	TOTAL DES SUBVENTIONS	1 252 952,77	1 202 452,19	-4,03%
741	TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN ACTIVITE PRINCIPALE	923 565,11	1 118 273,92	21,08%
7411	TOTAL DES SUBVENTIONS DE L' ETAT	506 035,00	704 102,00	39,14%
74111	DIRECCTE - Convention Pluriannuelle d'Objectifs	506 035,00	609 845,00	20,51%
741111	DIRECCTE - Subvention exceptionnelle GJ	0,00	94 257,00	
7412	TOTAL CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES PUBLICS	96 356,00	92 814,00	-3,68%
74122	POLE EMPLOI - Projet local de coopération	96 356,00	92 814,00	-3,68%
7413	TOTAL SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	321 174,11	321 357,92	0,06%
741311	REGION Bourgogne Franche Comté - Fonctionnement	138 764,00	136 844,00	-1,38%
741313	REGION Bourgogne Franche Comté - Permis de conduire	0,00	2 040,00	
74132121	Conseil Départemental - Accompagnement	48 410,11	47 473,92	-1,93%
741342	Communauté d'Agglomération Nevers - Fonctionnement	116 000,00	116 000,00	0,00%
741343	Communauté de Communes du Sud Nivernais - Fonctionnement	18 000,00	18 000,00	0,00%
741344	Communauté de Communes Loire Allier - Fonctionnement	0,00	1 000,00	
7417	TOTAL AIDES DES ORGANISMES PRIVES	0,00	0,00	
7417	AGEFIPH	0,00	0,00	
742	TOTAL SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	327 179,66	81 839,47	-74,99%
74215	CGET/DRDJSCS - Poste FONJEP	5 011,00	7 107,00	41,83%
74253	Conseil Départemental - FDAJ Collectif	4 257,00	4 707,00	10,57%
74256	CGET/DRDJSCS - Parrainage	4 575,00	7 625,00	66,67%
74257	DIRECCTE - Parrainage	11 590,00	10 675,00	-7,89%
74271	DIRECCTE - Garantie Jeunes	272 000,00	0,00	-100,00%
74283	FIPDR - Justice	2 800,00	16 000,00	471,43%
74284	ASP - Services civiques	8 446,66	13 725,47	62,50%
74285	SPIP - Justice	4 500,00	2 000,00	-55,56%
74291	Conseil Départemental - Echo des Jeunes	10 000,00	0,00	-100,00%
74292	DRJSCS - Echo des Jeunes	3 000,00	0,00	-100,00%
74291	CAF - Echo des Jeunes	1 000,00	0,00	-100,00%
74294	CGET - PREF NIEVRE - Repérer et orienter	0,00	10 000,00	
74295	CGET - PREF NIEVRE - Renforcer accès à l'emploi	0,00	4 000,00	
74296	AGGLO NEVERS - Renforcer accès à l'emploi	0,00	4 000,00	
74297	DRAC - Partage ta culture	0,00	2 000,00	
745	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	2 208,00	2 338,80	5,92%
74512	Conseil Départemental - Frais de Gestion FDAJ	2 208,00	2 338,80	5,92%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,98	6,23	535,71%
758	Produits divers de gestion courante	0,98	6,23	535,71%
76	PRODUITS FINANCIERS	812,07	651,95	-19,72%

COMPTE DE RESULTAT 2019

767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	
768	Autres produits financiers	812,07	651,95	-19,72%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	250,00	5 108,00	
770	Produits exceptionnels	250,00	228,00	
772	Produits sur exercices antérieurs	0,00	4 880,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	208 195,82	174 007,21	-16,42%
78151	Reprises sur provisions - retraites	0,00	0,00	
78152	Reprises sur provisions pour risques et charges - CDD	3 757,81	2 030,21	
7875	Reprises sur provisions exceptionnelles	43 152,68	0,00	
7894	Report des ressources non utilisées sur subv. Attribuées des exercices antérieurs	161 285,33	171 977,00	6,63%
79	TRANSFERTS DE CHARGES	89 749,18	56 853,07	-36,65%
791	Transferts de charges d'exploitation	89 749,18	56 853,07	-36,65%
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		1 551 960,82	1 439 078,65	-7,27%
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		0,00	0,00	
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT		1 551 960,82	1 439 078,65	-7,27%

	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	55 207,16	26 931,22	-51,22%
467018	Conseil Départemental - Fonds d'Aide aux Jeunes	52 707,16	24 431,22	-53,65%
467018	CCAS de NEVERS - Fonds d'Aide aux Jeunes	2 500,00	2 500,00	0,00%

		ANNEE 2018	ANNEE 2019	EVOLUTION EN %
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	36 316,67	39 595,21	9,03%
870	Apports en personnel mis à disposition à titre gratuit	22 913,21	28 548,21	24,59%
	ARML (Psychologue)	9 948,00	15 583,00	56,64%
	Maison de l'Emploi et de l'Economie DECIZE (Agent d'accueil)	12 965,21	12 965,21	0,00%
870	Apports de biens et services	13 403,46	11 047,00	-17,58%
	ARML (Accès internet, messageries et communication)	4 681,00	5 047,00	7,82%
	Etablissements publics de coopération intercommunale (CCSN Locaux Decize)	6 000,00	6 000,00	0,00%
	MCNA (MAD salles Echo des Jeunes)	1 702,50	0,00	-100,00%
	Mairie Nevers (MAD matériels Echo des Jeunes)	1 019,96	0,00	-100,00%

	CHARGES	ANNEE 2018	ANNEE 2019	EVOLUTION EN %
60	ACHATS	15 500,81	21 456,26	38,42%
604	Achats d'études et prestations de services	0,00	3 830,10	
606101	Electricité	3 526,49	4 114,90	16,69%
6061011	Gaz	3 950,42	3 109,79	-21,28%
606102	Eau	296,46	486,86	64,22%
606103	Carburant	1 395,66	998,50	-28,46%
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 560,53	5 336,19	108,40%

COMPTE DE RESULTAT 2019

	Fournitures administratives	3 771,25	3 579,92	-5,07%
	SERVICES EXTERIEURS	92 545,26	91 486,19	-1,14%
01	Loyer Mission Locale	35 155,74	35 895,19	2,10%
02	Location Photocopieurs	1 166,01	1 072,52	-8,02%
03	Autres Locations	2 745,06	2 109,25	-23,16%
04	Location Machine à affranchir	617,69	633,57	2,57%
05	Location garages	1 063,30	1 076,20	1,21%
	Charges locatives	281,20	282,39	0,42%
01	Entretien Locaux	18 537,28	18 165,37	-2,01%
02	Maintenances photocopieurs	15 202,20	15 064,96	-0,90%
03	Autres frais d'entretien	3 318,35	1 651,63	-50,23%
04	Entretien Decize	2 809,56	2 862,17	1,87%
05	Maintenances informatiques	2 748,69	3 267,69	18,88%
06	Maintenance chauffage	814,24	692,70	-14,93%
	Primes d'assurances	7 328,86	7 127,93	-2,74%
	Documentation générale	757,08	1 584,62	109,31%
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	95 716,86	78 865,91	-17,60%
	Personnel extérieur à l'association	3 178,22	0,00	-100,00%
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	33 858,50	28 267,20	-16,51%
	Annonces, insertions, imprimés, divers	5 552,58	5 605,64	0,96%
01	Frais de Déplacements	20 050,31	13 464,62	-32,85%
	Missions Réceptions	2 606,59	2 075,62	-20,37%
1	Téléphones et internet Mission Locale	11 578,15	12 022,14	3,83%
2	Hébergement SIMILO	8 752,32	9 526,08	8,84%
	Affranchissements	5 050,19	2 774,42	-45,06%
	Services Bancaires et assimilés	776,29	982,51	26,56%
	Cotisations	4 313,71	4 147,68	-3,85%
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	51 908,03	64 370,28	24,01%
	Taxe sur les salaires	34 272,03	46 063,28	34,40%
	Participation à la formation professionnelle continue	17 636,00	18 307,00	3,80%
	CHARGES DE PERSONNEL	997 750,08	1 026 650,58	2,90%
	Rémunération du personnel salarié	672 143,95	687 576,96	2,30%
	Variation de la provision pour congés à payer	7 399,30	10 275,04	38,87%
1	Variation de la provision pour RTT	765,25	172,29	-77,49%
	Primes et gratifications	0,00	15 845,00	
	Indemnités et avantages divers	21 183,04	35 413,28	67,18%
	Charges URSSAF	190 407,19	184 125,95	-3,30%
	Charges sociales sur congés à payer	3 584,58	1 510,25	-57,87%
1	Charges sociales sur RTT	348,10	-26,14	-107,51%
	Charges Retraites	34 280,08	34 131,55	-0,43%
	Charges Prévoyance	14 231,57	14 857,62	4,40%
	Complémentaires santé	7 266,45	9 382,02	29,11%
	Autres charges sociales	515,57	8 137,86	1478,42%
	Médecine du travail	3 108,00	2 888,40	-7,07%
	Formation du personnel	42 517,00	22 360,50	-47,41%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	544,66	83,89	-84,60%
	Droits d'auteurs et de reproduction	375,06	45,06	
	Charges diverses de gestion courante	169,60	38,83	-77,10%

COMPTE DE RESULTAT 2019

66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 379,59	52 799,82	6,93%
6713	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	
672	Charges sur exercices antérieurs	49 129,59	52 799,82	7,47%
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS	187 564,39	68 568,57	-63,44%
681	Dotations aux amortissements des immobilisations	10 914,56	8 060,81	-26,15%
68151	Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 672,83	4 010,37	-14,18%
68152	Dotations aux provisions sur contrats précaires	0,00	0,00	
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	0,00	0,00	
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées	171 977,00	56 497,39	-67,15%
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 490 909,68	1 404 281,50	-5,81%
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	61 051,14	34 797,15	
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT	1 551 960,82	1 439 078,65	-7,27%

	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	36 478,76	24 656,52	-32,41%
467018	Conseil Départemental - Fonds d'Aide aux Jeunes individuel	34 978,76	24 656,52	-29,51%
467013	DDT NIEVRE PDASR - Concours permis	1 500,00	0,00	

		ANNEE 2018	ANNEE 2019	EVOLUTION EN %
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	36 316,67	39 595,21	9,03%
861	Mise à disposition gratuite de biens et services	13 403,46	11 047,00	-17,58%
	ARML (Accès internet, messageries et communication)	4 681,00	5 047,00	7,82%
	Etablissements publics de coopération intercommunale (CCSN : Locaux Decize)	6 000,00	6 000,00	0,00%
	MCNA (MAD salles Echo des Jeunes)	1 702,50	0,00	
	Mairie Nevers (MAD matériels Echo des Jeunes)	1 019,96	0,00	
864	Mise à disposition gratuite de personnel	22 913,21	28 548,21	24,59%
	ARML (Psychologue)	9 948,00	15 583,00	56,64%
	Maison de l'Emploi et de l'Economie DECIZE (Agent d'accueil)	12 965,21	12 965,21	0,00%

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Mission Locale Jeunes de Nevers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le bilan de l'exercice présente un total de 703 455,24 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total « produits » de 1 439 078,65 euros et un total « charges » de 1 404 281,50 euros, dégageant ainsi un résultat excédentaire de 34 797,15 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

I. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable et conformément aux dispositions du plan comptable des associations. Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux du plan comptable général.

Les options comptables applicables à compter de 2019, au regard des nouvelles règles, sont exercées et mentionnées individuellement, au fur et à mesure de leur application.

Seules les informations significatives sont indiquées.

II. Méthodes comptables

L'entité a retenu la méthode prospective pour l'application des nouvelles règles sur les actifs au titre de l'exercice 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a procédé à la comptabilisation des engagements pour retraite.

Les principales méthodes d'évaluation ci-après ont été retenues pour les divers postes des comptes annuels :

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ; les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.

Compte tenu des seuils d'activité, par dérogation aux nouveaux principes comptables, l'entité amorti comptablement ses immobilisations non décomposables selon la durée d'usage. Les biens décomposables sont amortis en fonction de leur durée normale d'utilisation (à l'exception des immeubles de placements). Un composant est identifié s'il représente un élément significatif de l'immobilisation principale, lorsque sa durée réelle d'utilisation est différente de celle attendue pour le bien dans son ensemble.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est considérée.

Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissement utilisés par l'entité :

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Installations générales, agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier et matériel de bureau et d'informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	3 à 8 ans

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Début exercice Valeurs brutes	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice Valeurs brutes
Immobilisations incorporelles	16 349,43 €	590,50 €	359,75 €	16 580,18 €
Immobilisations corporelles	243 693,42 €	€	€	243 693,42 €
Immobilisations financières	26 429,00 €	2 693,00 €	€	29 122,00 €
TOTAL GENERAL	286 471,85 €	3 283,50 €	359,75 €	289 395,60 €

- Amortissements

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	16 083,27 €	566,47 €	359,75 €	16 289,99 €
Immobilisations corporelles	228 415,40 €	7 494,34 €	€	235 909,74 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	244 498,67 €	8 060,81 €	359,75 €	252 199,73 €

- Provisions

TABLEAU DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges	4 470,17 €	0 €	2 030,21 €	2 439,96 €
Provisions pour litiges	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des stocks	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	46 969,78 €	4 010,37 €	0 €	50 980,15 €
TOTAL GENERAL	51 439,95 €	4 010,37 €	2 030,21 €	53 420,11 €

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsqu'apparaît une perte probable.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<u>CREANCES</u>			
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachés à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres créances	0	0	0
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances usagers	10 147,94 €	10 147,94 €	0
Personnel et comptes rattachés			0
Autres créances (Subventions à recevoir)	181 860,71 €	181 860,71 €	0
TOTAL	192 008,65 €	192 008,65 €	0
<u>DETTES</u>			
<u>Dettes financières :</u>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0
<u>Autres dettes :</u>			
Dettes fournisseurs	56 027,20 €	56 027,20 €	0
<u>Autres dettes :</u>			
- Dettes fiscales ou sociales	173 629,37 €	173 629,37 €	0
- Autres dettes	0	0	0
TOTAL	229 656,57 €	229 656,57 €	0

- **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- **Indemnités de départ en retraite**

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite non couverts par une assurance font l'objet d'une provision au bilan pour 50 980,15 euros.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté du salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turn-over des effectifs. L'engagement est évalué en incluant les charges sociales. Seuls les engagements de retraite présentant un impact significatif à court terme font l'objet d'une valorisation.

- **Indemnités de précarité**

Les engagements d'indemnités de précarité concernent 2 salariés présents au 31/12/2019 et font l'objet d'une provision au bilan pour 2 439,96 euros.

- **Personnels mis à disposition à la Mission Locale**

Au cours de l'exercice 2019, la Mission Locale a bénéficié de personnels mis à disposition :

- Un agent Psychologue de l'ADESS 58/ARML BFC à temps partiel (40%) du 11/02/2019 au 31/12/2019 pour un coût de 15 583 €.
- Un agent d'accueil de la Maison de l'Emploi et de l'Economie du Sud Nivernais à notre antenne de Decize du 01/01/2019 au 31/12/2019 correspondant à 850 h soit un coût de 12 965,21 €.

- **Mises à disposition de biens et services à la Mission Locale**

- Accès internet mis à disposition par l'ARML BFC du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant de 2 463 €
- Messageries mis à disposition par l'ARML BFC du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant de 2 283 €
- Communication (roll up et affiches pour la Mission Locale) par l'ARML BFC du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant de 301 €
- Locaux de l'antenne de la Mission Locale à Decize par la Communauté de Communes du Sud Nivernais du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant valorisé de 6 000 €.

- **Cumul des trois meilleurs salaires bruts en 2019 : 138 918,46 €.**

- **Fonds dédiés**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (Compte 194) (a)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789) (b)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) (c)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (a)-(b)+(c)
DIRECCTE Garantie Jeunes 2018	169 920,00 €	169 920,00 €	169 920,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAJ CO Estime de soi 2018	2 057,00 €	2 057,00 €	2 057,00 €	0,00 €	0,00 €
DIRECCTE Garantie jeunes 2019*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 790,39 €	49 790,39 €
DRAC Partage ta culture 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAJ CO Estime de soi 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 707,00 €	4 707,00 €
TOTAL	171 977,00 €	171 977,00 €	171 977,00 €	56 497,39 €	56 497,39 €

*La subvention exceptionnelle 2019 au titre de la Garantie jeunes d'un montant de 94 257 € a été mis en fonds dédiés pour 49 790,39 € afin de couvrir les charges de l'année N+1 générées par les suites de parcours des jeunes en Garantie jeunes.

- **Fonds gérés pour compte d'autrui dont les bénéficiaires sont les jeunes**

Au cours de l'exercice 2012, un rappel de la DIRECCTE Bourgogne a été fait à l'ensemble des Missions Locales concernant l'enregistrement comptable des aides financières faites aux jeunes :

Les aides indirectes (collectives) sont enregistrées dans un compte de produits (classe 7) et
Les aides directes (individuelles) sont enregistrées dans un compte de tiers (classe 4).

Les années antérieures à 2012, les aides individuelles aux jeunes étaient saisies en comptes de charges et en comptes de produits pour les subventions correspondantes.

En 2012, les aides individuelles faites aux jeunes sont saisies en comptes de tiers et les subventions correspondantes également en comptes de tiers.

En effet, concernant les aides faites directement aux jeunes, la Mission Locale fait office de « boîte aux lettres » et ne doivent donc pas figurées au compte de résultat.

III. Hors bilan

- Droit individuel à la formation (D.I.F.) / Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2015, mais les salariés ne perdent pas leurs heures qu'ils pourront mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020.

Le nombre de salarié ayant demandé un CPF au cours de l'année 2019 : 0

Le nombre de salarié ayant bénéficié d'un CPF au cours de l'année 2019 : 0

Le nombre de salariés ouvrant droit au CPF au 31.12.2019 : 26

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS

**COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Marie-Hélène GONCALVES

**ASS. MISSION LOCALE POUR LES JEUNES
DU BASSIN DE NEVERS**

Siège social : 5, Allée de la Louée

BP 406

58004 - NEVERS CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet : ETC AUDIT

Siège social : Place de l'Europe – 89 000 St Georges-Sur-Baulches

Bureau de Nevers : 2 rue des Grands Jardins – BP 10011 – 58022 NEVERS CEDEX

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**Association MISSION LOCALE JEUNES
BASSIN NEVERS
ESPACE SALENGRO
58004 NEVERS**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS

**COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Marie-Hélène GONCALVES

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvelles sur l'exercice

I. 1. – Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie HOUSPIC, Préfète de la Nièvre.

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs action Renforcer l'accès à l'emploi des jeunes issus des QPV via le numérique signé par Alain BROSSAIS, Secrétaire Général par délégation de la Préfète de la Nièvre.

Montant : 4 000 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

I. 2. – Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie HOUSPIC, Préfète de la Nièvre.

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs action Repérer et orienter vers le droit commun les jeunes issus des QPV pour faciliter l'accès à l'emploi signé par Alain BROSSAIS, Secrétaire Général par délégation de la Préfète de la Nièvre.

Montant : 10 000 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

I. 3. – Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers représenté par Madame Amandine BOUJLILAT.

Objet : Convention attributive de subvention politique de la ville.

Montant : 4 000 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. Conventions autorisées au cours de l'exercice

II. 1. – Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers représenté par Madame Amandine BOUJLILAT.

Objet : Convention d'objectifs.

Montant : 116 000 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 2. - Convention

Personne concernée du Conseil d'Administration : Monsieur Yves HUTIN, Directeur Territoriale Pôle Emploi.

Objet : Avenant au projet local de coopération signé par Madame Christelle MARCHAL Directrice d'Agence Pole emploi de Nevers.

Montant : 92 814 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 3. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi.

Objet : Arrêté d'attribution des crédits d'accompagnement parrainage signé par Monsieur Patrick SALLES, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi, économie pour le Préfet de Bourgogne Franche Comté et par subdélégation du Directeur Régional de la DIRECCTE.

Montant : 10 675 € au titre de l'exercice 2019

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

II. 4. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Daniel BOURGEOIS, Vice président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Objet : Convention cadre relative à l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes dans la Nièvre et avenant signés par Monsieur Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Montant : 47 473.92 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 5. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi représentée par Madame Eliane MERLIN.

Objet : Mise en œuvre de la Convention pluriannuelle d'objectif 2019-2022 signée par le Préfet de Région et avenant signé par Madame Eliane MERLIN.

Montant : 609 845 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 6. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi représentée par Madame Eliane MERLIN.

Objet : Mise en œuvre de la Convention pluriannuelle d'objectif 2019-2022 au titre de la garantie jeune signée par le Préfet de Région et avenant signé par Madame Eliane MERLIN.

Montant : 94 257 € au titre de l'exercice 2019 dont 49 790.39 € comptabilisé en fonds dédiés afin de couvrir les charges de l'année 2020.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 7. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental représenté par Monsieur Daniel BOURGEOIS, Vice-président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Objet : Convention relative aux fonds départemental d'aide aux jeunes.

Montant : 34 027.02 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 8. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie HOUSPIC, Préfète de la Nièvre.

Objet : Subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) signé par Sylvie HOUSPIC Préfet de la Nièvre.

Montant : 16 000 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 9. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Hicham BOUJLILAT pour la région Bourgogne Franche Comté.

Objet : Convention de fonctionnement signé de Claire DAUVERGNE-GOUYER, Directrice générale adjointe par délégation de la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et avenant signé de Pierre LEPLAT, Directeur des transitions professionnelles et de l'Orientation par intérim par délégation de la présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

Montant : 136 844 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

II. 10. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Hicham BOUJLILAT pour la région Bourgogne Franche Comté.

Objet : Certificat administratif relatif à l'instruction des dossiers d'aide régionale au permis de conduite, signé par Benoit AUGER, Directeur Sport, Jeunesse, Culture et Vie Associative, pour la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté.

Montant : 2 040 € au titre de l'exercice 2019.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

III. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés qu'aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs, ne s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Fait à Nevers, le 4 septembre 2020

ETC AUDIT

Représentée par Stephane DELZAIVE

Commissaire aux Comptes